

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/11/2024 - 11130 - 2022 B 00376 - 910 798 677 - 2F

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

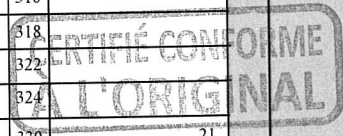
cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS 2F		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		26 RUE DE BROCELIANDE 14000 CAEN			
SIRET		91079867700019			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 16	
				Exercice N clos le	
				3 0 0 6 2 0 2 4	
ACTIF				Brut	
				Amortissements-Provisions	
				Net	
AC IIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	118 857
	Total I (5)		044	048	118 857
AC IIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres* (3)	072	074	216
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	1 562
Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	098	1 778	
Total général (I + II)		110	112	120 635	
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
Capital social ou individuel *		120		10 000	
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		505	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
Report à nouveau		134		9 595	
Résultat de l'exercice		136		-2 459	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		17 640	
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	79 952	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	1 607	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)		172		
	Comptes courants d'associés		173	21 141	
	Autres dettes		175	295	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	102 995		
Total général (I + II + III)		180	120 635		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	66 365
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2F				Néant <input type="checkbox"/> *		
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le		
						3	0	
						0	6	
						2	0	
						2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée*							224
	Subventions d'exploitation reçues							226
	Autres produits							230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises)*							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)						244
	Rémunérations du personnel*							250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255					254	
	Dotations aux provisions							256
	Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	
				260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 751	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 751	
Produits financiers (III)		280	423			Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)								290
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	347			300		
			348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-2 459	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	2 459	
Règlements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	21	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)		992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	2 860	
Déficit	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : *					360			
dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	2 860	
Bénéfice col.1 Déficit col.2				370	372			



Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPLA

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

SAS 2F

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total est de 120 635,07 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -2 459,01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 04/10/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

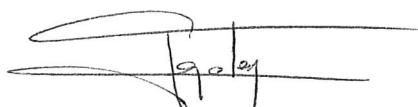
Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



2F
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 rue De Brocéliande, 14000 CAEN
910 798 677 RCS CAEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
De l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à -2 459,01 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -2 459,01 euros

En totalité au compte « report à nouveau » -2 459,01 euros
S'élevant ainsi à 7 135,51 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

Monsieur François GATEY

